

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

Date de convocation : 26 février 2021

Date d'affichage : 26 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le deux mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ - Audrey MORGANTINI - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Virginie TARDY - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021

Lecture est faite par le Maire.

Approbation à l'unanimité

ACQUISITION DES PARCELLES A 276, A 277, A 278 et A 983 DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE

Considérant le projet en cours pour l'aménagement de la Côte Maréchale et du carrefour avec la Rue de la Patache, et notamment la création d'un parking et d'un nouvel accès à l'école ainsi que l'élargissement de la Rue Côte Maréchale,

Considérant les pourparlers organisés avec les représentantes du propriétaire des parcelles concernées et l'accord convenu oralement avec eux,

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles A 276, A 277, A 983 et une bande le long de la voirie de la parcelle A 1147 pour la somme de 50 000 €

Voté à l'unanimité

MISE A JOUR DE L'ADRESSAGE POSTAL – DENOMINATION DES VOIRIES DES NOUVEAUX LOTISSEMENTS

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies nouvelles créées ou à créer dans les nouveaux lotissements La Belle Noyeraie et Le Clos Marie,

Le Conseil Municipal adopte :

- la dénomination « Rue de la Franquette » et « Rue de la Mayette » (nom de variétés de noix de Grenoble) pour les rues du futur lotissement La Belle Noyeraie
- la dénomination « Rue du Clos Marie » pour la rue du lotissement Le Clos Marie.

Voté à l'unanimité

DESIGNATION D'UN REFERENT SENTIERS DE RANDONNEES

Vu la demande de Valence Romans Agglo en charge de la compétence « sentiers de randonnée » qui demande aux communes de désigner un référent pour l'appuyer sur la commune dans ses missions,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués auprès de Valence Romans Agglo,

Considérant que Jérôme GUILLOUD et Jérôme MALORON se portent candidats,

Voté à l'unanimité

CONVENTION CONCLUE AVEC LES COMMUNES DE PARNANS ET MONTMIRAL POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNES

Considérant qu'en raison de la copropriété de certaines voiries communales entre Montmiral, Saint Michel et Parnans, il est proposé de mutualiser l'investissement et de prévoir pour chacune de ces voiries les modalités d'entretien à la charge des communes,

Considérant que cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2021 et est renouvelée tacitement chaque année jusqu'à ce qu'une des communes concernées demande une résiliation.

Le Conseil Municipal accepte la mutualisation de moyens pour l'entretien de voiries communes avec Montmiral et Parnans (215 m Chemin du Luthier sont concernés) et décide de conclure une convention en ce sens.

Voté à l'unanimité

VENTE DE BOIS DE LA FORET COMMUNALE

M. le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de M. Bruno OLLAT, technicien forestier de l'ONF, en date du 3 février 2021 par laquelle il propose à la commune de mettre en vente sur pied en bloc des produits issus de la coupe de taillis sous futaie des parcelles 5 et 6 pour une surface de 3,39 ha (recettes estimées : 4 400 € HT)

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'IMPLANTATION DES CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Considérant qu'à la demande de Valence Romans Agglo, des containers semi-enterrés vont être mis en place sur la commune en 2021,

Considérant que cette convention d'occupation du domaine public :

- Autorise la pose de containers sur le domaine public
- Prévoit les obligations de Valence Romans Agglo et de la commune de Saint Michel concernant ces containers
- Prévoit les lieux d'implantation des containers semi-enterrés et des points de tri : 2 CSE/3 blocs de tri Place des Muriers (derrière église), Rue de la Cure (atelier municipal), Route de la Toume (cimetière) et 1 CSE/3 blocs de tri Route de Z'Ain

Voté à l'unanimité

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SDED

Considérant que la mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat départemental d'Energie de la Drôme a constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics (CMP). Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés.

Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La Commune de Saint Michel sur Savasse est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 40 MWh environ par an et se répartissent sur 8 Points de Livraison.

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et les plafonds applicables aux agents concernés, il est proposé d'instituer le nouveau régime indemnitaire selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat,

Considérant qu'il est proposé de verser les éléments du RIFSEEP ainsi :

- ½ montant annuel de l'IFSE sur le salaire de juin
- ½ montant annuel de l'IFSE sur le salaire de novembre
- Montant annuel de CIA sur le salaire de décembre

Considérant que les autres modalités d'organisation du RIFSEEP sur la commune de Saint Michel sur Savasse reste inchangées.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AXA POUR PROPOSER AUX HABITANTS DE LA COMMUNE UNE COMPLEMENTAIRE SANTE

Considérant qu'Axa propose de nouer un partenariat avec la commune de Saint Michel pour démarcher les saint michelois et leur proposer une complémentaire santé à des tarifs plus avantageux,

Considérant qu'en contrepartie, la commune s'engage à faire connaître l'action d'Axa sur le territoire communal (par la tenue de réunions et d'affichage) et à mettre à disposition un local pour l'organisation de rendez-vous ou de permanence.

Considérant que cette convention n'induit aucune contrepartie financière de la part de la commune

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours

- Elections régionales et départementales
- Agenda
- Bennes tournantes
- Nouvelles mesures Covid
- Groupes électrogènes
- Tour des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.